

	Code du dispositif : OS5 – M04 – D16-JEU-03					
	Objectif stratégique : Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie					
	Mission : Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie					
	INTITULÉ DE L'AIDE : ATOUTS PASS MONDE ETUDES SECONDAIRES					
	Type d'aide :	Subvention				
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	☐ CPER	☐ CPIER	☐ SRADDET	☐	☐	☐
	☐ FEDER	☐ FSE +	☐ FEADER	☐ FEAMPA	☐	☐

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

La Région Normandie a adopté, lors de l'Assemblée Plénière du 03 avril 2017, les principes d'un dispositif de soutien à la mobilité internationale, Atouts Pass Monde, au profit des apprenants (lycées, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle) dans le cadre de leur cursus de formation et plus généralement au profit des jeunes normands dans le cadre de projets personnels de mobilité.

A ce titre, le dispositif Atouts Pass Monde répond aux enjeux suivants :

- Développer l'esprit d'initiative des jeunes,
- Faciliter la mobilité des apprenants dans leur parcours de formation,
- Participer à l'orientation et l'insertion professionnelle grâce à des expériences à l'étranger,
- Améliorer la connaissance d'une langue étrangère par un séjour à l'international.

Cette aide individuelle, allouée par la Région Normandie, est un appui financier aux projets de mobilité à l'étranger et vient en complément soit d'autres aides et /ou de l'apport individuel du bénéficiaire.

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à :

- Faciliter la mobilité des apprenants dans leur parcours de formation,
- Renforcer la qualité et le rayonnement des formations du territoire normand,
- Permettre au public en formation de donner une dimension internationale à leur parcours de formation.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION <i>(minimum : 1)</i>	RESULTAT <i>(minimum : 1)</i>	CONTEXTE <i>(minimum : 1)</i>
Nombre de rencontres avec les établissements et nombre de participations à des événements avec du public jeune (forums, salons...)	Nombre de bourses Pass Monde Etudes Secondaires financées	Evolution du dispositif Pass Monde

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Peuvent bénéficier du Pass Monde Etudes Secondaires tout lycéen, alternant (en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), stagiaire de la formation professionnelle, inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Normandie et suivant un cursus de niveau 3 (CAP, BEP) à 4 (Baccalauréat). L'aide pourra être mobilisée dès la première année du cursus d'étude secondaire.

Le bénéficiaire doit être inscrit au sein de son établissement pendant toute la durée de sa mobilité.

Il doit préparer :

- Soit une formation conduisant à l'obtention d'un diplôme d'Etat ou reconnu d'Etat
- Soit un diplôme inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'aide qu'une seule fois dans le cadre de son cursus d'études secondaires.

L'aide est composée :

- D'un forfait départ,
- D'une aide hebdomadaire (dans la limite de 26 semaines),
- D'un bonus « mobilité douce » si le bénéficiaire privilégie un moyen de transport écoresponsable (bus ou train) pour les trajets au départ et/ou au retour de sa mobilité à l'étranger, sous couvert que le bénéficiaire fournisse les pièces justificatives attendues.

L'attribution de la bourse Pass Monde est soumise à l'approbation de la Commission Permanente. Les aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Pour bénéficier d'une aide à la mobilité internationale, le bénéficiaire doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Effectuer un stage, un séjour d'étude ou une mission d'étude,
- Être scolarisé dans un lycée en Normandie,
- Avoir un quotient familial ne dépassant pas 30 000€,
- Avoir un projet de mobilité d'une durée minimale de 2 semaines.

L'aide de la Région ne pourra excéder 12 semaines.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande doit faire l'objet du dépôt d'un dossier, avant le départ en mobilité, sur la plateforme [Atouts Normandie](#).

Aucune aide ne sera délivrée à titre rétroactif.

L'aide régionale est calculée en fonction de la destination et du nombre de semaines de mobilité.

Au retour de mobilité, le bénéficiaire doit transmettre une attestation de présence signée par la structure d'accueil à l'étranger avec les dates d'arrivée et de départ effectives afin de valider le séjour passé à l'étranger, selon les conditions prévues dans le règlement Pass Monde.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La bourse est versée en une seule fois aux bénéficiaires après vérification de la complétude du dossier et la décision d'attribution de l'aide par la Commission Permanente.

Les aides sont attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

PARTENAIRE(S) DE LA RÉGION

Etablissements du secondaire (lycée, MFR, structures de formation), relais d'information visibles sur [Atouts Normandie](#).

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblées plénières du 03 avril 2017 et du 24 mars 2025
Commission permanente du 26 mai 2025

Cadre réglementaire : Règlement Pass Monde

Contacts : Charline SOCHON, chargée de projet Atouts Normandie/Pass Monde

Direction / service : Direction Jeunesse et Sport, Service Atouts Normandie Pass Monde.

Téléphone (secrétariat) : 02 31 06 98 61